



Compte rendu de la réunion de travail
« **La formation dans les services à la personne** »
16 décembre 2009, Reims

Présents :

- Agefos PME, M. Romanovitch ; ARACT Champagne-Ardenne, M. Issartelle ; Aradopa UNA, M. Lemaire et Mme Cugny ; Assodel51/ DLA51, M. Zedda ; C2RA, M. Grantot ; Conseil Régional, Mme Weistroffer ; DDTEFP 51, Mme Bayoux et Mme Grimaud ; DRAAF Service formation agricole, M. Minichiello ; DRDASS CA, Mme Monduc ; Familles Rurales, Mme Kunysz ; Fédération ADMR des Ardennes, Mme Plime ; Gip Arifor, Mme Poirier ; GRETA de Reims, Mme Bourges ; UFCV, M. Philibert ; Uniformation, Mme Largenton ; URIOPSS Champagne-Ardenne, M. Dubois, Mlle Gallois et Mlle Lanoë

Ordre du jour :

- L'identification des formations et organismes de formation en région ;
- L'identification des possibilités de financement des formations ;
- L'accompagnement au montage de formations.

Après avoir rappelé le contexte de la réunion et les enjeux de la formation dans les services à la personne, l'URIOPSS présente rapidement l'actualité de la formation dans les services à la personne (cf. diaporama en PJ)

1) Comment identifier les formations et organismes de formation sur la région ?

Les participants du groupe de travail ont identifié 3 sources principales d'information :

- Les OPCA ont des outils de recensement qui existent déjà et qui leurs sont utiles pour obtenir une vision à plus long terme. Notamment les OPCA recensent, pour les organismes de formation avec qui ils ont été amenés à travailler : la thématique de la formation, le coût, les possibilités de prise en charge par le DIF...
- La Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, qui gère l'agrément des organismes de formation, a dans son service de contrôle une liste des formations et organismes de formation basée sur les bilans pédagogiques de ces structures.

- L'Arifor, dans le cadre de ses missions d'information sur la formation professionnelle, dispose d'une base de données qui recense les formations continues. Cependant cette liste n'est pas exhaustive : les organismes sont invités à s'inscrire dans la base mais ne le font pas tous.

L'Arifor cherche également à enrichir sa base de données avec les formations initiales et développe des partenariats : un partenariat avec l'ONISEP permettra, d'ici mars 2010, d'enrichir la base avec des formations initiales.

Pour les participants, le recensement des formations et organismes de formations est déjà existants, il faut maintenant rendre cette liste exhaustive (cf. relevé de décisions).

2) Comment les employeurs et les salariés peuvent être informés sur le montage de dossier de formation et la question du financement

Les participants du groupe de travail ont identifié plusieurs sources d'information :

- Agefos PME dispose de brochures d'informations synthétiques. Des informations sont également disponibles sur leur site internet
- Le Conseil régional a élaboré un guide des aides à la formation
- Les DDTEFP ont des plaquettes d'information
- Les DLA peuvent également intervenir en appui aux structures pour le montage de formations.

Les employeurs participants, issus de fédérations d'aide à domicile, sont informés et mettent en place des outils dans leurs structures.

Cependant certains employeurs, notamment dans les petites structures, peuvent ne pas se sentir concernés par la formation, se disant qu'ils sont trop petits pour y accéder. Ils peuvent également être « perdus » face à toutes les aides existantes. Ce constat est appuyé par Assodel qui, dans le cadre du Fonds Local Emploi Solidarité, constate que la plupart des employeurs sont perdus face à la diversité des aides.

Face à ce besoin d'information qu'ont les petites structures, les participants proposent d'organiser une formation des bénévoles et salariés d'association sur la fonction employeurs par le biais de la plateforme régionale de formation des bénévoles.

Les structures employeurs posent le problème de certains pôles emploi, les Maisons de l'emploi, les missions locales, les PAIO, qui peuvent avoir une certaine méconnaissance et un manque d'information sur les formations et les aides à la formation dans les services à la personne. Pôle Emploi et les missions locales ont des référents services à la personne, qui sont a priori bien informés sur les accès à la formation pour ces métiers.

Le problème majeur proviendrait d'une difficulté d'adéquation des formations aux attentes des personnes qui suivent ces formations mais ne sont pas intéressées par les services à la personne.

Les participants proposent discuter de ce point lors de la prochaine réunion de travail où seront conviés les représentants des référents SAP de Pôle emploi, des conseils généraux ainsi que des missions locales.

3) Relevé de décisions

Les participants engagent une démarche collective visant à :

Concernant l'axe d'identification des formations et organismes de formation sur la région :

1. Recenser les formations et les organismes de formations en s'appuyant sur la base de données de l'Arifor, les fiches techniques et synthétiques des organismes, le service contrôle de la DRTEFP. Ce recensement sera présenté lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 24 mars.

Ce recensement pourra être valorisé par l'URIOPSS lors des 2èmes Assises des services à la personne le 23 avril 2010.

2. Inciter fortement les organismes à aller remplir la base de données de l'Arifor pour obtenir une vision complète des organismes de formation.

Concernant les informations sur le montage de dossier de formation et la question du financement :

3. Avec la région, les Conseils Généraux, les DLA, mettre en place un dispositif de formation pour les salariés et bénévoles d'associations dans le cadre d'un module « la fonction d'employeur et la formation professionnelles continue des salariés »
4. Récupérer les outils d'informations concernant les aides possibles au montage administratif des dossiers de formations et les aides aux financements des formations. Ces outils pourront être présentés lors de la prochaine réunion collective.
5. L'URIOPSS est chargée de **coordonner le projet**. Elle va solliciter par courrier les participants à cette réunion pour qu'ils confirment leur engagement à cette démarche collective.

4) Calendrier

La prochaine réunion de travail est fixée le mercredi 24 mars 2010 à 9h30 à la Maison de la vie associative.

